



Dour ha Stêrioù Breizh



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 21 OCTOBRE 2016

Pesticides

VA-T-ON CONTINUER A ASPERGER LES RIVERAINS DES VERGERS, VIGNES ET AUTRES CHAMPS?

Les pommiers. 35 traitements à l'hectare. A deux pas des habitations. 35 traitements que la population riveraine reçoit de plein fouet. Les centaines de témoignages reçus quotidiennement en période d'épandage en témoignent. Pour nos associations, cette situation ne peut plus durer. Dans le cadre de la révision d'un arrêté sur les pesticides, elles demandent de mettre en place une distance de sécurité de 50 mètres pour protéger les riverains des cultures fortement aspergées de pesticides. C'est aussi une attente de 83% des Français.

Un arrêté en cours de révision... sans les associations !

Abrogé par le Conseil d'Etat le 7 juillet 2016 pour un vice de procédure, l'[arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides](#) est en cours de révision. Une procédure qui associe les syndicats agricoles, mais laisse les ONG de côté. Celles-ci ne seront consultées que lorsque les quatre ministères concernés (agriculture, environnement, santé et économie) se seront mis d'accord. Autant dire qu'il ne restera alors que très peu de marges de manœuvre. Peut-on laisser, seule, la FNSEA décider de ce qui est nécessaire pour protéger la santé publique ?

Protéger les riverains dans leur maison... et aussi dans leur jardin !

Dans le projet d'arrêté que nos associations ont pu consulter, sont en jeu les fameuses « zones non traitées », ces distances de sécurité à mettre en place à proximité des points d'eau, des forêts, mais aussi des habitations, sans oublier les jardins qui les entourent. Est-il concevable que l'on autorise la pulvérisation des pesticides à 5 mètres d'une habitation où peuvent se trouver des jeunes enfants et des femmes enceintes ? Nos associations demandent une distance de sécurité efficace le long de toute zone cultivée de manière intensive



Dour ha Stêrioù Breizh



En arboriculture, les enjeux sont particuliers. En effet, le nombre de traitements est très important (35 traitements en moyenne pour les pommiers) et le mode de pulvérisation provoque beaucoup de dérive au vent, même par temps calme (utilisation de turbines qui propulsent le produit sous les frondaisons des arbres). Il est prouvé que la dispersion des pesticides se produit jusqu'à 50 mètres du pulvérisateur. Pour ces raisons, les organisations associatives demandent une distance minimale de 50 mètres pour protéger les habitations.

Alors que pour 92 % des points d'eau surveillés en France, la présence de pesticides est avérée, « leur protection par une zone non-traitée de 5 mètres, qui existe depuis 2006, doit être maintenue » réclame GillesHuet, le délégué général d'Eau & Rivières de Bretagne. Tous les cours d'eau, définis dans la loi biodiversité adoptée par le parlement en juillet dernier, doivent être concernés par l'application de cette mesure.

« Vitesse du vent, délais de rentrées sur les parcelles, zones sans traitement sont les enjeux majeurs qui sont discutés sans la société civile et qui, en fonction des décisions prises, pourraient limiter ou aggraver l'exposition des populations concernées, qu'il s'agisse des travailleurs agricoles ou des riverains. Pour Générations Futures, toutes les dernières études tendent à prouver que les pesticides ont des conséquences néfastes sur la santé des personnes exposées et impactent durablement notre environnement. Ce sont ces éléments indiscutables qui doivent guider les choix politiques de nos dirigeants. S'ils cèdent, dans l'urgence, aux sirènes des lobbies, ils porteront la responsabilité des conséquences sanitaires induites par ces toxiques. » déclare François Veillerette, porte-parole de Générations Futures.

Pour Denez L'Hostis, président de FNE : « La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt avait commencé à prendre en compte les personnes les plus vulnérables (crèches, hôpitaux, maisons de retraite...) pour les épandages de pesticides. Là, il s'agit enfin de protéger toute la population, à commencer par celle des agriculteurs et de leurs familles qui sont les premières victimes, et de restaurer ces règles minimales de protection de notre environnement. Il n'est plus l'heure de tergiverser sur ces questions ! »